

Séance du 26 février 2026

Publication sur le site de la ville le :

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h11.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Josiane CHAUVIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, Mme Blandine CHABRIER.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : D.MOULIN/M.PERRIN ; F. MANZONI/D. GUILLEUX ; G. JOBERT/B. DIRAND ; D. DUMONT/P. BENOIT.

Budget annexe Coteaux de Bellevue – Affectation du résultat 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et suivants ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Coteaux de Bellevue de la commune, examiné préalablement par le Conseil Municipal du 26 février 2026 ;

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 a arrêté les résultats de l'exercice et déterminé :

- le résultat de la section de fonctionnement ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en recettes et en dépenses ;

Considérant que, conformément aux dispositions budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

Considérant que les montants correspondants figurent dans les documents budgétaires joints en annexe ;

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide l'affectation du résultat 2025 du budget annexe Coteaux de Bellevue conformément au tableau joint en annexe
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



MAIRIE DE VALDAHON
25800 (DOUBS)

25578
Code INSEE

Commune DU VALDAHON
LES COTEAUX DE BELLEVUE - 75141

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 025-212505788-20260226-D_2026_43-BF

Besoin
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres exprimés : 24

VOTES :

Pour 22 Contre 0 Abstentions : 2

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	99 353,48
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	177 625,34
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	276 978,82
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-159 424,03
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	159 424,03
AFFECTATION =C. = G. + H.	276 978,82
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	276 978,82
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A. Valdahon, le 26/02/2026


